

MANIFESTE

pour une société accessible aux personnes handicapées mentales

Aujourd'hui, 700 000 citoyens sont invisibles. Porteurs d'un handicap mental, ils sont exclus de la société et n'accèdent que très rarement aux informations, services et produits disponibles pour leurs concitoyens. Pour eux, c'est une source forte d'exclusion et un déni de leur statut de citoyen pourtant consacré par la loi.

L'Unapei, les 600 associations qu'elle regroupe, les 60 000 familles qu'elle rassemble, et les 180 000 personnes handicapées qu'elle représente appellent à une évolution profonde de notre société. Des acteurs institutionnels, économiques et de la société civile s'engagent déjà. Aujourd'hui, nous demandons que toutes les conditions soient réunies pour permettre à chacun d'agir pour une plus grande intégration des personnes handicapées mentales.

Les principales difficultés des personnes handicapées mentales sont de se repérer dans le temps et dans l'espace, de communiquer et de comprendre des notions abstraites... Pour elles, l'accessibilité c'est la possibilité d'accéder à la compréhension de leur environnement, pouvoir s'y repérer et s'y déplacer facilement. Il s'agit de réduire les difficultés liées à leur déficience intellectuelle en adaptant l'environnement afin de favoriser leur participation et leur permettre d'exprimer pleinement leurs capacités.

Quel que soit son domaine d'application, la mise en accessibilité de l'environnement pour les personnes handicapées mentales nécessite : de connaître la spécificité de la déficience intellectuelle en termes de capacités, de compétences, de difficultés ; de prendre toute la

mesure des besoins, souhaits et aspirations des personnes et de leurs familles ; de proposer des aides humaines et des aménagements techniques unifiés. Ainsi nous pourrions collectivement leur permettre un accès : à l'information ; à la santé et aux soins ; à l'éducation, à la scolarisation et à la formation ; au travail et à l'emploi ; à la mobilité (déplacements, transports...) ; au logement ; aux loisirs et aux sports ; à la culture ; aux instances de la société civile et civique...

Nous demandons

- ✓ **Une information et une sensibilisation de la population à la réalité du handicap mental** pour favoriser les échanges, lutter contre la méconnaissance source de préjugés et permettre l'intégration des personnes handicapées au quotidien. C'est donc, dès le plus jeune âge, que tous les enfants, valides et handicapés, doivent être davantage amenés à vivre ensemble. ●
- ✓ **Une formation et une sensibilisation systématique pour tous les personnels en contact direct avec du public afin de prendre en compte les besoins et les difficultés des personnes handicapées mentales.** Cela passe prioritairement par : l'introduction d'un module sur le handicap mental dans les programmes de formation initiale et continue des personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux ; l'information et la sensibilisation de l'ensemble de acteurs institutionnels et économiques (responsables et personnels d'accueil des commerces, transports, services publics - acteurs du tourisme, du sport, de la culture - chefs d'entreprises...) pour permettre la participation des personnes handicapées à la vie collective. ●

✓ **La mise en œuvre unifiée sur l'ensemble du territoire d'un symbole pour faciliter le repérage de lieux, services et produits accessibles aux personnes handicapées mentales.** Le pictogramme S3A développé par l'Unapei et ses règles pratiques d'apposition sont à généraliser pour l'ensemble des lieux accueillant du public. Ainsi, les personnes handicapées mentales pourront repérer les services et les accueils qui leurs sont accessibles, se déplacer en autonomie et en sécurité sans rupture quel que soit le mode de circulation, accéder à des activités adaptées... ●

✓ **Des efforts d'adaptation de l'information disponible pour tout citoyen** en généralisant la diffusion de textes faciles à lire et à comprendre afin de prendre en compte les difficultés de compréhension des personnes handicapées mentales. ●

✓ **Des aides humaines ciblées** afin d'accueillir, de renseigner, de conseiller les personnes handicapées

mentales dès que les services ou les informations proposés impliquent des connaissances par nature complexes pour les personnes handicapées mentales (démarches administratives, utilisation d'automates, perturbations dans les transports...). ●

✓ **La prise en compte du handicap mental dans toutes les instances en charge de l'accessibilité** pour que les besoins et les souhaits des personnes handicapées mentales ne soient pas oubliés. ●

Pour arrêter de les exclure de notre vie collective et leur permettre d'être enfin des citoyens comme les autres, l'Unapei demande la mise en œuvre effective du principe d'accessibilité universelle. Ces mesures serviront également d'autres populations ayant des difficultés similaires de compréhension et d'orientation dans une société de plus en plus virtuelle (personnes âgées, migrants, analphabètes...).

*« Une citoyenneté comme tout le monde,
pour une différence pas comme les autres »*

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 • Tél. : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60
public@unapei.org • www.unapei.org • www.ensemble-cest-tous.org

